

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 5 mai

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 30 avril 2021.

**Présents :** Mr Bernard BOUYON, Mr Patrick CHABAUD, Mme Marie CHARDON, Mr Jean-François GUITTARD, Mr Dominique LAMBERT, Mr Nicolas MAZEYRAT, Mme Hélène PHELUT, Mr Michel TALY.

**Absent :** Mr Denis CHABAUD.

**Absent excusé :** Mr Romain DUTUEL (donne pouvoir à Mr Jean-François GUITTARD).

## Ouverture de la séance à 20H10'

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2021, pas de remarques, approuvé.**

**Le Maire souhaite rajouter sur l'ordre du jour : le lieu d'accueil des élections des 20 et 27 juin 2021, accepté à l'unanimité.**

## 1 – DCM 2021/27 : IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS – ZONE BLANCHE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que pour finaliser l'implantation d'une antenne relais sur le territoire de Picherande, il est nécessaire de signer une convention avec la Société Française de Radiotéléphone (SFR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

## 2 – DCM 2021/28 : AVENANT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TECHNIQUE ET D'UNE ANNEXE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au marché concernant les travaux de construction d'un bâtiment technique et d'une annexe – Lot 4 : couverture - zinguerie - avec l'entreprise GATIGNOL d'un montant de 28 810,06 € H.T. et suite aux prescriptions de la Direction Régional des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC), à savoir la couverture sera réalisée en zinc posé à joint debout.

Monsieur le Maire a fait établir un nouveau devis par l'Entreprise GATIGNOL avec les prescriptions de la DRAC qui s'élève à 58 050,20 € H.T., accepte le devis et donne son accord pour que Monsieur le Maire établisse l'avenant au marché initial.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise GATIGNOL domiciliée à RN 89 -19200 SAINT-ANGEL pour la réalisation de ces travaux supplémentaires, pour un montant de 29 240,14 € H.T.
- ✓ Informe que le nouveau montant du marché est de 58 050,20 € H.T.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

### **3 – DCM 2021/29 : MODIFICATION DU LIEU DU BUREAU DE VOTE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux mesures sanitaires concernant les élections départementales et régionales 2021 et pour sécuriser juridiquement l'accueil des électeurs, il y a lieu de se prononcer sur la modification du lieu du bureau de vote pour la période électorale 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- Décide de fixer le lieu du bureau de vote dans la salle socioculturelle.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

**Clôture de la séance 20 h 45'**